

Procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS du jeudi 19 décembre 2019 à 18 h 00.

Présents pour la Ville : BAUWENS Bernard, Bourgmestre ; BOCAGE, DUDANT, Echevins ; VINCENT, DESMETTE, VIVIER, BILLOUEZ, MORY Mélanie, BOCQUET, MAHIEU, BONNET, DEBILDE, MORY Fabrice, CHEVALIER, DENAYER, Conseillers ; DETOURNAY, Directeur Général.

Présents pour le CPAS : BILLOUEZ, Président ; HILLEN, RAPAILLE, BONNET, DENAYER, VERSCHEURE, LUCAS, HIROUX, LELEU, Conseillers ; ENGLEBERT, Directrice Générale

La séance est ouverte par le Bourgmestre à 18 H 00 lequel cède la parole à Madame ENGLEBERT, Directrice Générale du CPAS

1. Synergies entre la Ville et le CPAS

Madame ENGLEBERT précise que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de la Loi Organique, le rapport sur les synergies Ville/CPAS apparaît sous une autre forme. Tout d'abord, un listing des synergies selon divers thèmes (informatique, fonctionnement, ressources humaines) suivies de matrices de coopération sous 4 volets (supports achats, ressources humaines, maintenance et informatique). Ensuite, une grille de synthèse permet de situer notre niveau de synergies dans chaque service support (nous obtenons la cote de 60 % à savoir le niveau « efficace » dans chaque support). Enfin, un tableau reprend tous les marchés publics réalisés par les deux entités, de manière conjointe ou non, finalisé ou non, durant l'année 2019.

Monsieur DENAYER signale que ce rapport liste à la fois la synergie réalisée et en cours en matière informatique, d'utilisation commune de locaux, de mise en commun des ressources humaines ainsi qu'un très (trop)-long détail des marchés publics attribués ou non de manière séparée pour la ville et le CPAS.

S'il est intéressant de lire qu'un marché public communal n'est pas encore attribué pour une pelle mécanique pour un montant de 155.000 euros ou qu'un marché public communal a été attribué pour un montant de 37.515 euros pour les voyages scolaires et extrascolaires on ne voit pas à première lecture ce qu'il y a comme synergie entre la ville et le CPAS.

Outre le listing repris des synergies réalisées et en cours, il faut aller à la dernière page de ce listing pour enfin visualiser 4 marchés publics attribués et ce de manière conjointe par la commune et le CPAS.

Ce listing est évidemment intéressant mais on pouvait s'attendre à autre chose dans la mesure où des synergies impliquent des mises en commun de moyens humains et matériel, en vue de faire des économies.

Il aurait donc été préférable d'y lire non seulement les synergies intervenues mais également les bénéfiques et ou en tout cas les économies d'échelles de manière chiffrée. Cela est tout à fait possible et le Groupe GO vous invite à présenter, lors d'un prochain conseil commun (ou plutôt par réponse écrite) un tableau chiffré de l'impact de ces synergies indispensables.

A défaut cela restera un listing certes intéressant et utile mais dont on ne peut mesurer l'impact financier des synergies mises en œuvre.

Le Directeur Général précise qu'il n'est pas si simple de chiffrer les éventuelles économies réalisées grâce à un marché conjoint. Certes, on peut s'attendre, dans le cas de fournitures par

exemple, que plus les quantités sont élevées plus le prix sera intéressant, cela semble évident. Mais si l'on prend par exemple le marché conjoint pour les assurances, il faut savoir que les offres se basent sur les chiffres des années précédentes. Dans notre cas, la balance du dernier triennat était mauvaise de sorte que les prix ont augmenté. Dans ce cas, on pourrait croire que la synergie nous a été défavorable alors qu'il n'en est rien...

2. Présentation de la Maison de Repos du CPAS

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, signale, en préambule, que la Maison de Repos du CPAS date de 1981. Si elle représente un coût, elle est cependant devenue indispensable pour l'accueil de nos aînés. Par ailleurs, dicit les agents de la Région Wallonne, elle est la moins chère de Wallonie !

Madame CARLIER, Directrice de la Maison de Repos, précise que la Maison de Repos a une capacité d'hébergement de 67 lits soit 52 chambres individuelles, 6 chambres à deux lits et 2 studios (un d'une personne et un de deux personnes). Actuellement, elle accueille 54 femmes (87 ans de moyenne) et 13 hommes (78 ans de moyenne). L'âge minimum requis pour pouvoir entrer est, depuis le 04 novembre 2019, de 70 ans. Le prix d'hébergement a été indexé de 5 % en juillet 2019 et est fixé comme suit : 32,74 € pour une chambre individuelle, 31,46 € pour une chambre double, 42,21 € pour le studio individuel et 28,44 € par personne pour le studio double. Ces prix comprennent, outre l'hébergement, les soins infirmiers, l'aide à la vie journalière, les protections d'incontinence et l'entretien du linge et de la literie.

Le personnel est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée comme suit :

- Au niveau administratif : une directrice, une assistante sociale et un agent d'accueil ;
- Au niveau des soins : 5 infirmières, 17 aides-soignantes et un ergothérapeute ;
- Au niveau cuisine : 1 chef, 4 aides hôteliers et 4 renforts hôteliers ;
- Au niveau entretien : 2 ouvriers de maintenance, 4 techniciennes de surface et 2 lingères.

Au total, cela représente 43 agents pour 39,2 ETP. A cette équipe viennent se greffer des prestataires extérieurs tels que médecins, kinés, pédicures ou encore coiffeurs, ... Enfin, le personnel encadre également 6 articles 60 en collaboration avec le service insertion du CPAS.

Diverses animations sont organisées sous la houlette de l'ergothérapeute : anniversaires, goûter de Saint-Nicolas, marché de Noël, ateliers chants, couture, ... En outre, un Conseil des résidents est programmé tous les trimestres.

Madame ENGLEBERT, Directrice Générale du CPAS, précise que le budget de la Maison de Repos s'élève à 2.310.806,43 € ce qui représente 45 % du budget du CPAS. Ce budget se subdivise à raison de 82 % pour les frais de personnel, 15 % pour le fonctionnement et le reste pour la dette et les transferts.

Divers travaux et améliorations de l'infrastructure ont été réalisés ces dernières années, entre autres :

- L'ascenseur pour un coût de 190.726,10 € (subsidés : 106.750 €) ;
- Acquisition d'un lève-personne pour les soins (4.329,80 €) et signalisation digitale (4.577,33 €) ;
- Acquisition de chariots pour l'entretien des locaux : 7.500,42 € ;

- Nouveau mobilier pour les chambres : 120.691,95 € (subsides : 75.000 €) ;
- Renouvellement des sanitaires et climatisation : 204.321,59 € (subsides : 111.850 €) ;
- Renouvellement des plafonds et éclairages : 32.782,83 € (subsides : 4.500 €) ;
- Modernisation électrique : 98.005,61 € ;
- Extension de la détection incendie : 23.119,46 €.

Monsieur DESMET entre en séance.

Monsieur BILLOUEZ précise que l'outil est peut-être âgé mais fonctionne très bien. Monsieur DENAYER ajoute qu'il s'agit d'une vieille dame bien entretenue...

3. Divers

Personne n'ayant de divers à proposer, la séance est levée à 18 h 18.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice Générale,

Le Président,

J. ENGLEBERT

C. BILLOUEZ